



# SPORT ANIMATION

## CONSEIL

### **PLAQUETTE DE PRESENTATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

#### **SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**

#### **MÉTIER VISÉ :**

Le titulaire du **BPJEPS « activités physiques pour tous »** assure en toute autonomie pédagogique :

- L'**animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives en lien avec les 3 familles d'activités du référentiel BPJEPS APT (activités et jeux sportifs, appelé AJS ; activités physiques en espace naturel, appelé APEN ; activités physiques d'entretien corporel, appelé APEC), l'élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- L'**entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la **mise en œuvre de projets d'animation** dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, de structures de loisirs et de tourisme et de structures d'animation périscolaires.

#### **OBJECTIFS :**

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics dans tous lieux**.
- Être capable de **concevoir une séance, un cycle d'animation** ou d'**apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation** visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer au fonctionnement de la structure**.

## PUBLICS VISÉS ET PRÉREQUIS :

Détails des exigences préalables à l'entrée en formation définies par l'arrêté du diplôme

- Être âgé de **18 ans minimum**
- Être titulaire du **PSC 1** ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée
- Valider les **Tests d'Entrée Préalable à la formation (TEP)** :
  - > Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
  - > Test d'habileté motrice : enchaîner 22 ateliers, en moins de 1 mn 46 s pour les hommes / en moins de 2mn 06 s pour les femmes.

L'obtention des TEP est valable sur l'ensemble du territoire national. **Ils sont indispensables pour accéder aux tests de sélections d'entrée en formation.**

## DURÉE ET PERSONNALISATION DES PARCOURS :

Durée en fonction du ruban pédagogique habilité par la DRAJES du territoire d'organisation de la formation :

- Volume horaire en **organisme de formation** : **609 h**
- Volume horaire en **structure d'alternance** : **1100 h**
- La durée totale de la formation : **12 mois**

En amont de la formation, une journée de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permet d'adapter son parcours de formation (allègement possible selon les diplômes déjà validées) selon le profil du candidat.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Pour s'inscrire en formation, les candidats répondant aux prérequis et ayant validés les TEP doivent se préinscrire en se rapprochant du coordonnateur de formation.

Un dossier d'inscription individuel sera alors envoyé par mail et un premier contact avec le coordinateur de la formation sera établi. Une convocation aux tests de sélections pour l'entrée en formation sera envoyée.

**Les inscriptions sont closes 1 mois avant les tests de sélections.** Le nombre minimum de stagiaires permettant de garantir l'ouverture de la session est de 8 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum est de fixé à 25 en parcours complet. En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

**Description des tests de sélection pour l'entrée en formation :**

- Une **épreuve écrite** sur un sujet en lien avec le monde du sport permettant d'évaluer les connaissances du milieu sportif et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à les argumenter (durée : 1 heure). Coefficient 1 pour la note écrite
- Un **entretien de sélection** destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation, le financement et la ou les situations d'alternance (durée : 30 minutes) Coefficient 2 pour la note orale.
- Une **épreuve pratique** : les candidats pratiquent et/ou animent une séquence sur un ou plusieurs support(s) d'activités du BPJEPS APT (AJS, APEN ou APEC) avec les autres candidats comme public.

# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

La formation s'organise en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance pédagogique en situation professionnelle (possibilité d'avoir plusieurs structures d'accueil)

## Deux unités transversales quelle que soit la mention :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

## Une unité capitalisable spécifique à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous :

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »

## Une unité capitalisable propre à la mention APT :

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont différentes : **des temps de cours théoriques** en salles sont suivies des **misés en situation concrètes** entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

## PROGRAMME :

Comme pour toutes les formations en unités capitalisables, les apprenants du BPJEPS APT alterneront entre cycles de formation en centre et dans leur structure d'alternance. L'objectif étant de vivre en immersion professionnelles pour appréhender les besoins des structures et donc développer leur adaptabilité à l'emploi.

La formation s'articule autour du projet d'animation sportive, véritable enjeu du futur diplômé et ce afin de lui permettre :

- D'acquérir les **réflexes techniques** liés à l'encadrement en toute sécurité. Cette étape permet de les préparer à la validation des exigences de mise en situation pédagogique ;
- D'acquérir et de **s'approprier les outils techniques** des trois familles d'activités afin d'être en mesure de diversifier sa pratique en tant qu'animateur averti ;
- D'être en **situation d'animation** au travers des différentes activités qu'il devra à terme animer au sein de leur structure ;
- D'être **force de proposition** dans sa structure et l'amener à s'approprier la méthodologie de projet.
- De **s'approprier les différents outils techniques** et les faire pratiquer.

. Autre volonté de notre centre de formation, nous souhaitons amener l'apprenant à intégrer dans sa démarche la notion de « valeurs éducatives » en favorisant le développement du lien social, les relations parents/enfants et intergénérationnel et en développant les notions de citoyenneté et de développement durable.

Afin de développer l'ensemble de ces compétences, la formation se décompose en trois grandes séquences (qu'on retrouve sur le ruban pédagogique), cette structuration permet aux stagiaires de **développer leurs compétences** et de construire leur identité graduellement.

### Séquence 1 : Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer.

Durant cette séquence, les stagiaires doivent réaliser un diagnostic de leur structure afin de mieux appréhender les enjeux et proposer un projet répondant entre autres aux besoins des publics.

**Séquence 2 : Préparer, animer et évaluer des séances** et des cycles d'apprentissage dans le cadre d'un projet éducatif d'activités physiques pour tous. La pédagogie : Les apprenants doivent être en mesure d'animer toutes séances rattachées aux trois familles d'activités du référentiel BPJEPS APT. Ils seront amenés à intégrer ces connaissances dans la mise en place de séances et cycles d'apprentissage.

**Séquence 3 : Conduire et évaluer un projet** d'animation d'activités physiques et sportives. La démarche du projet : Les stagiaires devront assimiler « la méthodologie de projet » pour proposer et mettre en place leur projet dans leurs structures d'alternance.

**Finalité** : Validation des UC du référentiel de certification du BPJEPS APT :

UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

UC4 : mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION - ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES :

- **Évaluation des UC1 et 2** en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral.
- **Évaluation de l'UC 3** sur le site d'alternance ou en OF au cours de la formation. Mise en œuvre de 2 cycles dans le champ des Activités Physiques pour Tous avec au moins 2 familles d'activités parmi : les Activités Physiques d'Entretien Corporel, les Activités et Jeux Sportifs ou les Activités Physiques en Espaces Naturel. Réalisation de 2 séances (évaluation possible à partir de la 4ème séance du cycle) devant jury suivi d'un entretien.
- **Évaluation de l'UC4** sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champ des Activités Physiques pour Tous, avec pour support la famille d'activité restante (non choisie en UC3).

## ÉQUIVALENCES & PASSERELLES :

**Équivalence de diplôme, allègement de parcours** : le BPJEPS est composé de 4 UC qui peuvent se valider indépendamment les unes des autres. Parallèlement, votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures pour bénéficier d'allègement et d'équivalence d'UC. Il va de même pour bénéficier d'une dispense pour les prérequis d'entrée en formation.

Vous pouvez retrouver les équivalences du diplôme sur l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016 portant de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducatif sportif ».

## SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

**Le BPJEPS APT est un premier niveau de qualification pour l'encadrement de la pratique sportive.** Il permet **la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif** pour exercer une activité réglementée.

Le titulaire du BPJEPS APT peut se spécialiser dans une activité sportive orientée vers de la pratique compétitive par l'obtention d'un DEJEPS Perfectionnement Sportif. Ou également décider d'élargir son champ de compétences vers différents métiers de l'animation pour augmenter son employabilité avec des diplômes comme le BPJEPS Animation Sociale, BPJEPS Loisirs Tous Publics ou DEJEPS Animation.

Le titulaire d'un BPJEPS APT peut également se présenter au concours d'**Educateur Territorial d'Activités Physiques et Sportives** (ETAPS) pour travailler en collectivités. Le titulaire du BPJEPS APT est amené à exercer en association et club sportif, base de loisirs, centre de vacances, secteur scolaire,..

## TAUX D'OBTENTION ET DE SATISFACTION :

Taux d'obtention : 5 promotions BPJEPS APT depuis mars 2021 (4 clôturées et une action en cours).

**Taux d'obtention : 75%**

**Taux de satisfaction : 8,5/10.**

**Nombre d'apprenants formé : 102.**

**Nombre d'abandon : 13.**

**Taux d'insertion : 86%.**

## TARIFS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE :

- **Frais d'inscription** : 15 €
- **Frais positionnement** : Offert
- **Frais de préparation aux TEP** : Offert
- **Taux horaire** : 14,50 € ou forfait apprentissage (8700€).

La formation peut être financée via le contrat de professionnalisation, par le CPF, OPCO, Pôle Emploi, en autofinancement ou bien encore par la Région Ile de France.

## DATES ET LIEU :

Prochaine session : du 4 avril 2024 au 11 avril 2025

Lieu : Nanterre (Urban soccer Paris, la Défense, 58 avenue Arago, 92 000 Nanterre).

En attente d'habilitation de la session par la DRAJES Ile de France en collaboration avec notre partenaire Trans-Faire.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Informations et adaptation des parcours en fonction des besoins spécifiques auprès de notre référent handicap :

**M.BATTA Bienvenu :**

[referentbpjeps@vivrenanterre.fr](mailto:referentbpjeps@vivrenanterre.fr) / 06 21 88 35 03

## REFERENT MOBILITE INTERNATIONALE :

**M.HUSSON Loïc, président Sport Animation Conseil**

[sport-animation-conseil@outlook.fr](mailto:sport-animation-conseil@outlook.fr) / 06 11 92 95 93

## COORDONNÉES ET CONTACT :

M.HUSSON Loïc, Pôle Formation Sport Animation Conseil – 2 rue de la passerelle, 27530 Ezy sur Eure [sport-animation-conseil@outlook.fr](mailto:sport-animation-conseil@outlook.fr) / 06 11 92 95 93

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté et des annexes du diplôme via les liens suivants :

Arrêté :

[SPORT ANIMATION CONSEIL REFERENTIEL BP APT-4UC\\_21juin2016.pdf](#)

**Code RNCP : 28573 et délivré par la DRAJES par délégation du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports.**

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) accessible en VAE

